



Assemblée générale constitutive Association Foncière Pastorale de Melles

Vendredi 28 novembre 2025 à Melles



Sommaire

- *Présentation de l'outil AFP*
- *Le projet de l'AFP de Melles*
- *Retour sur l'enquête publique*
- *Décompte des adhésions*
- *Suites de la procédure*

**Qu'est ce qu'une Association Foncière
Pastorale ?
A quoi cela peut servir sur Saint Martory?**

L'association foncière pastorale

- Outil créé par la Loi pastorale de 1972
- Réponse spécifique à la problématique du morcellement foncier sur les zones intermédiaires.
 - multitude de propriétaires (dont une majorité non exploitant agricole)
 - des petites parcelles souvent non contigües, du bâti de moins en moins adapté,
 - secteur plus ou moins pentus (frein à la mécanisation)
 - accès difficile
 - peu d'équipement
- Handicaps qui expliquent la situation de déprise sur ces zones intermédiaires.

L'association foncière pastorale

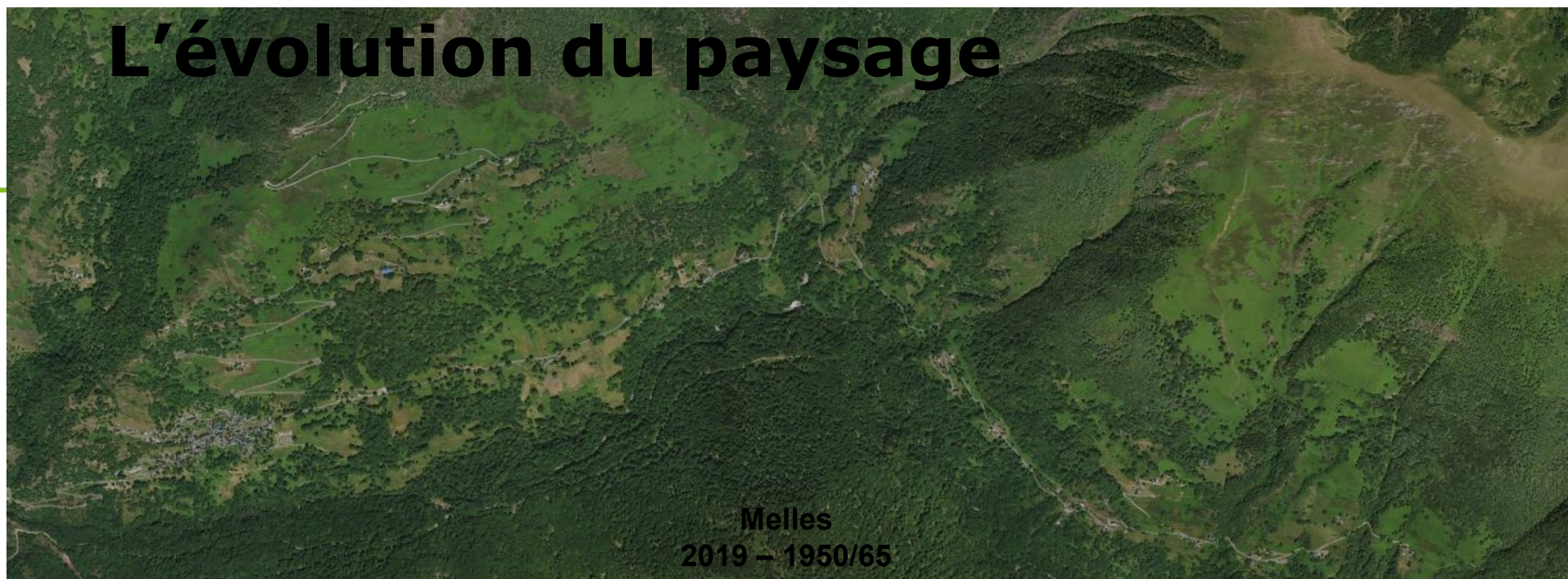
- L'AFP est un outil concret pour traduire une **volonté collective d'aménagement** de l'espace
- Principe : réunir les propriétaires d'un périmètre agropastoral, globalement difficile à exploiter ou en friche
- Objectif : **assurer collectivement la mise en valeur de ces terrains agricoles**, pastoraux ou forestiers
- = C'est substituer des gestions individuelles par une gestion

Principes généraux sur l'AFP

- L'AFP **ne remet pas en cause le droit de propriété** (chacun peut vendre, louer, hypothéquer,....)
- L'AFP **ne remet pas en cause la gestion existante** : aucune «ingérence » sur les terrains entretenus .
- Les actions à mener sont **décidées en AG** et **mises en œuvre par le syndicat** (les propriétaires restent décisionnaires).
- Pour chaque projet, le plan de financement est à définir en accord => avec les propriétaires.
- **Pas de contraintes financières pour les propriétaires**

Le projet d'Association Foncière Pastorale sur le Cap de Pin

L'évolution du paysage

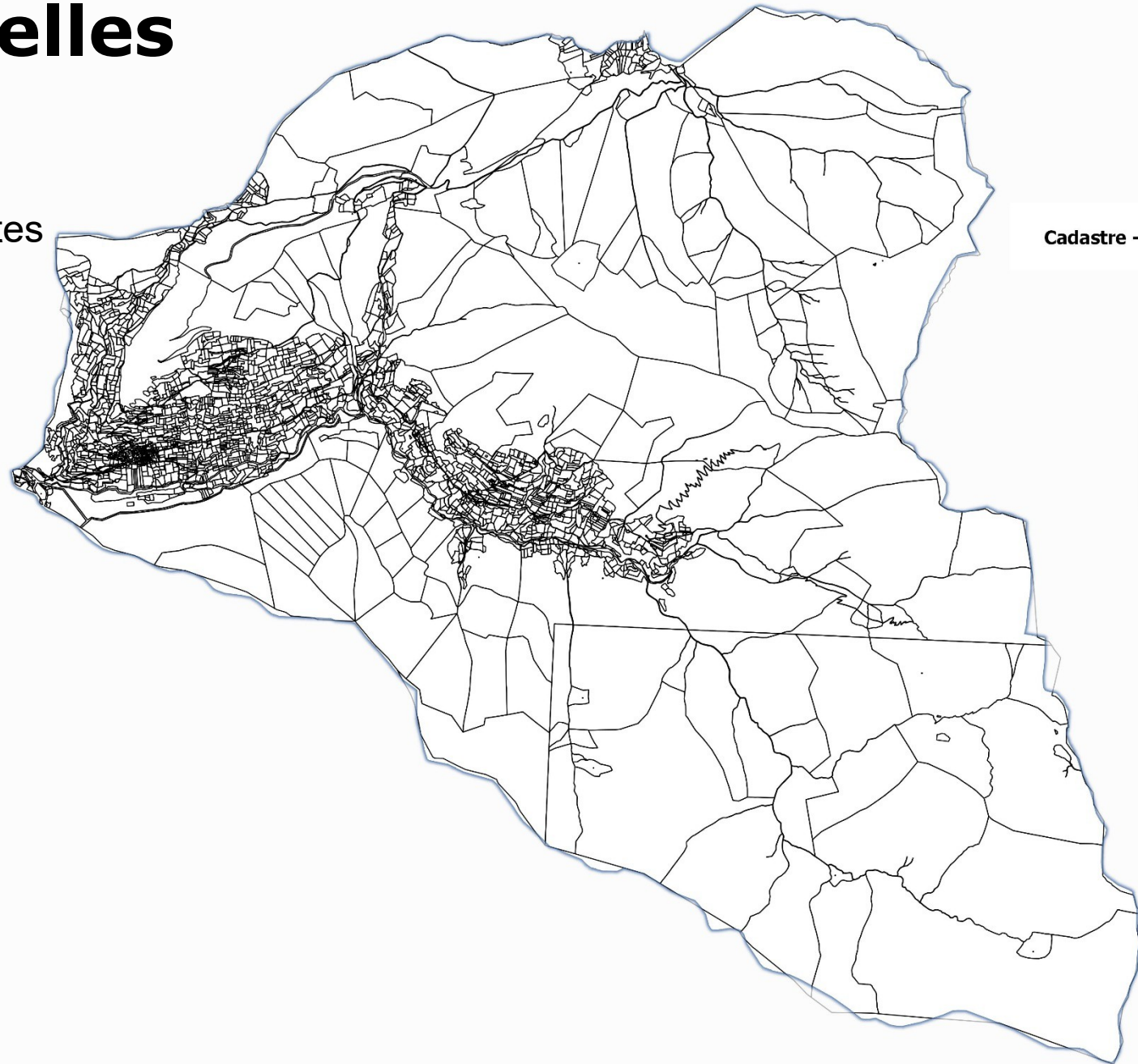


Melles
2019 – 1950/65

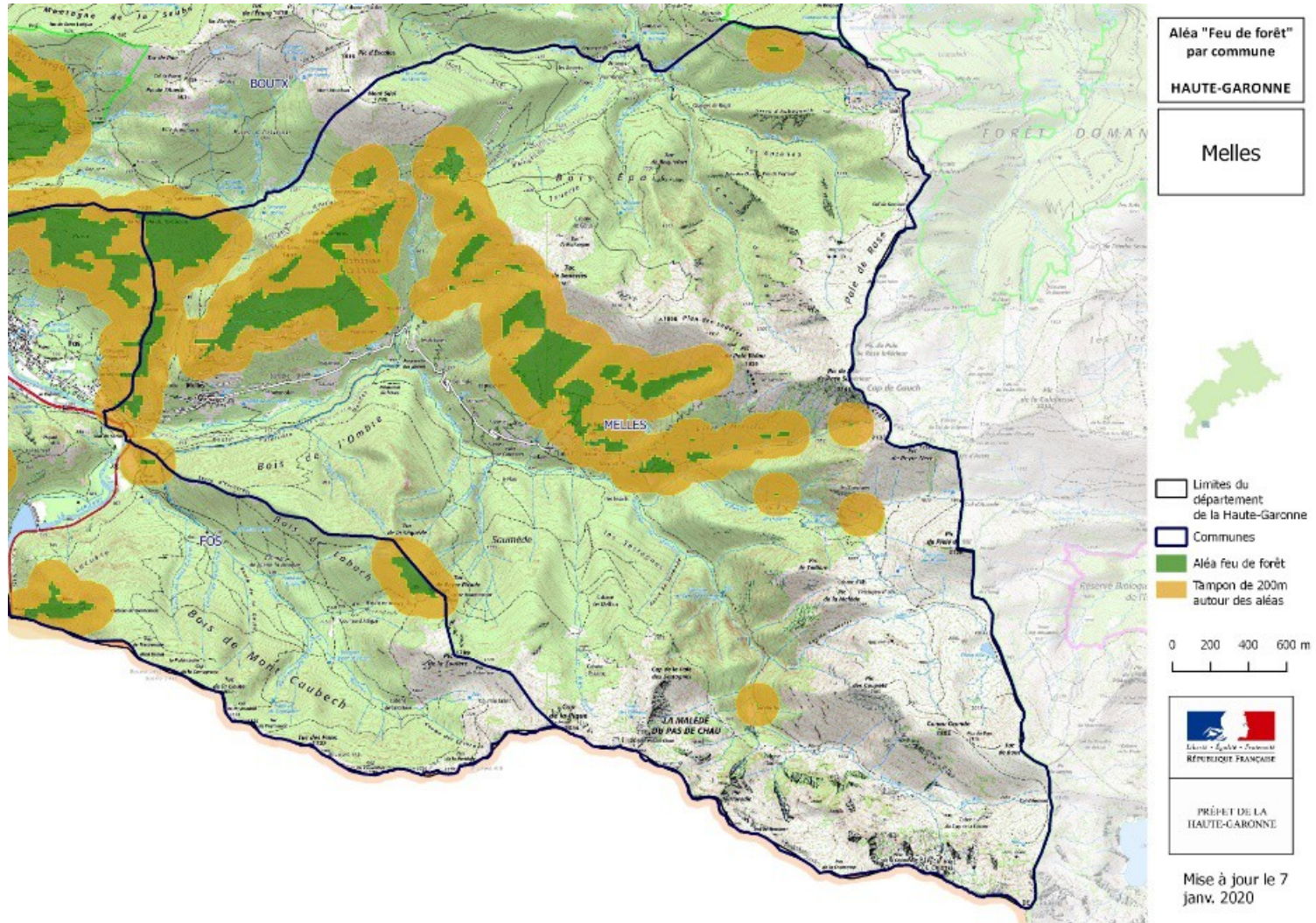


Le foncier de Melles

- Fort morcellement: 413 Comptes cadastraux – 3 396 parcelles cadastrales – 4 532 ha



Les risques incendies sur Melles



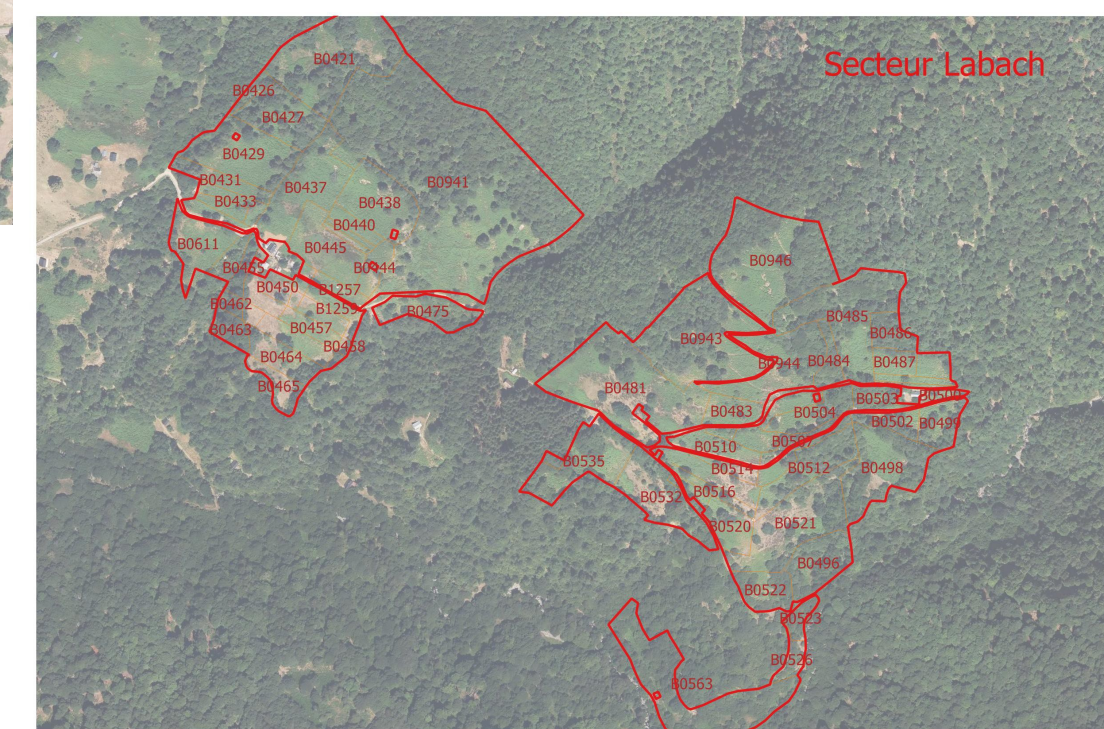
- Aléa incendie classé fort à très fort :

743,11 ha de la commune

Commune la plus à risque de la Haute-Garonne

10

Historique du projet



- 437 parcelles
- 157 propriétaires
- 91 comptes cadastraux
- 115 hectares

Statuts de l'AFP

- **Durée** : 20 ans
- **Objet** : faire assurer la mise en valeur pastorale, agricole et accessoirement forestière des fonds, l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages collectifs
- **Assemblée générale** : ensemble des propriétaires du périmètre de l'AFP

Vote : 1 voix pour une surface de 1 ha, avec un plafond à 1/5 des voix lors des AG

- **Syndicat** : propriétaires : 6 titulaires et 6 suppléants
 - Commune: 1 titulaire et 1 suppléant
- **Président et vice-président**
- Le **règlement intérieur** modifiable par le syndicat fixe :

L'enquête publique

Retour sur l'enquête publique

- L'AFP doit être autorisée par un **arrêté préfectoral** après enquête publique
- Objectif : vérifier le respect de la procédure (information des propriétaires), l'intérêt du projet et apporter des informations complémentaires et les retours des propriétaires
- Déroulement du 19 septembre au 9 octobre 2025
- Permanences de l'enquêteur les 10, 13 et 14 octobre 2025
- Recueil des observations : au nombre de 7 écrites et lors des permanences

Conclusions de l'enquête publique

- Sur la procédure et la forme :

« Les règles de communication portant sur le projet et sur l'enquête publique ont été respectées (...) les personnes que j'ai rencontrées avaient un bon niveau de connaissance du projet. »

- Sur le fond du projet:

- « La nécessité de donner une impulsion pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs me paraît évidente.»

Conclusions de l'enquête publique

Organisation et déroulement

« L'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante, dans un climat calme. »

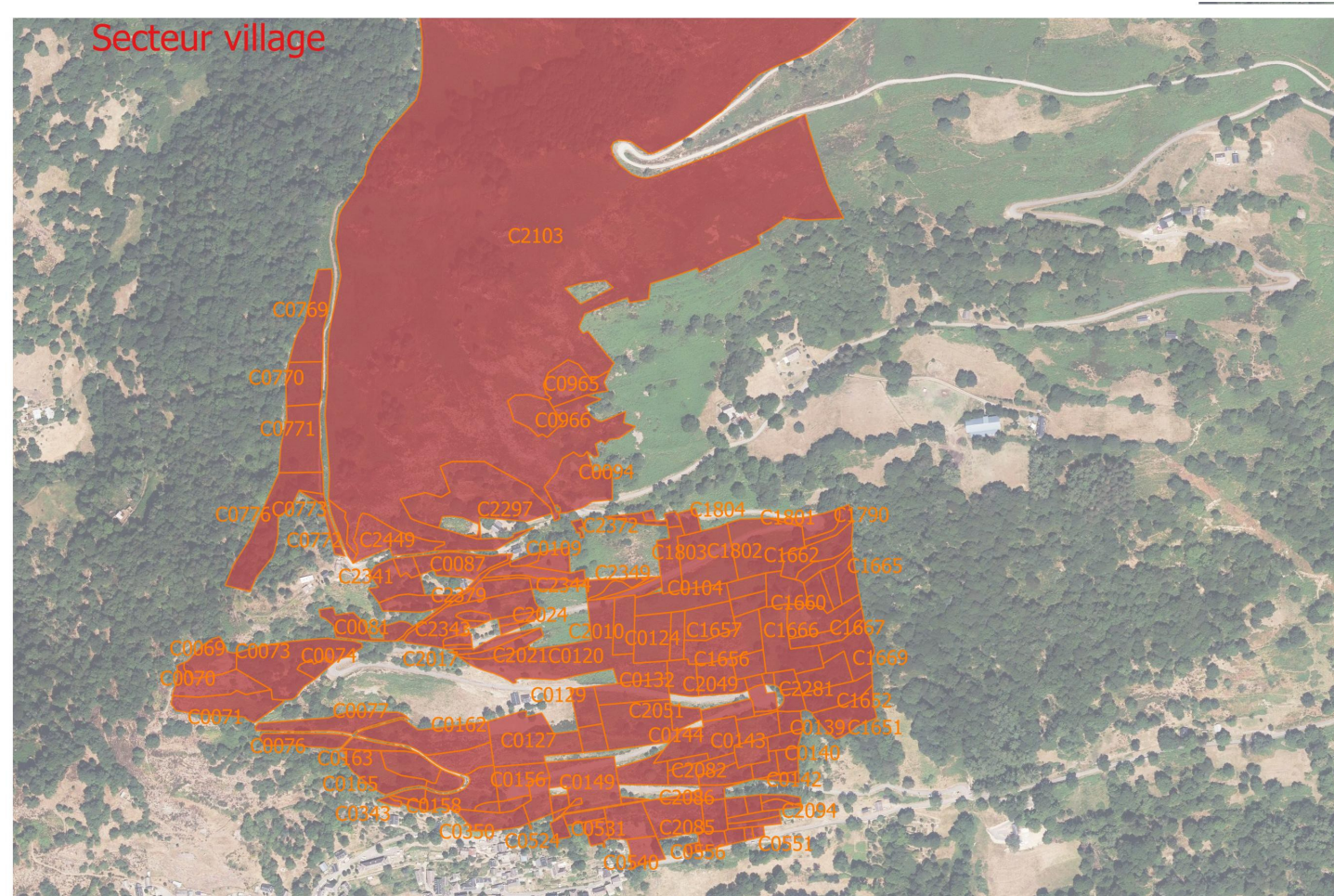
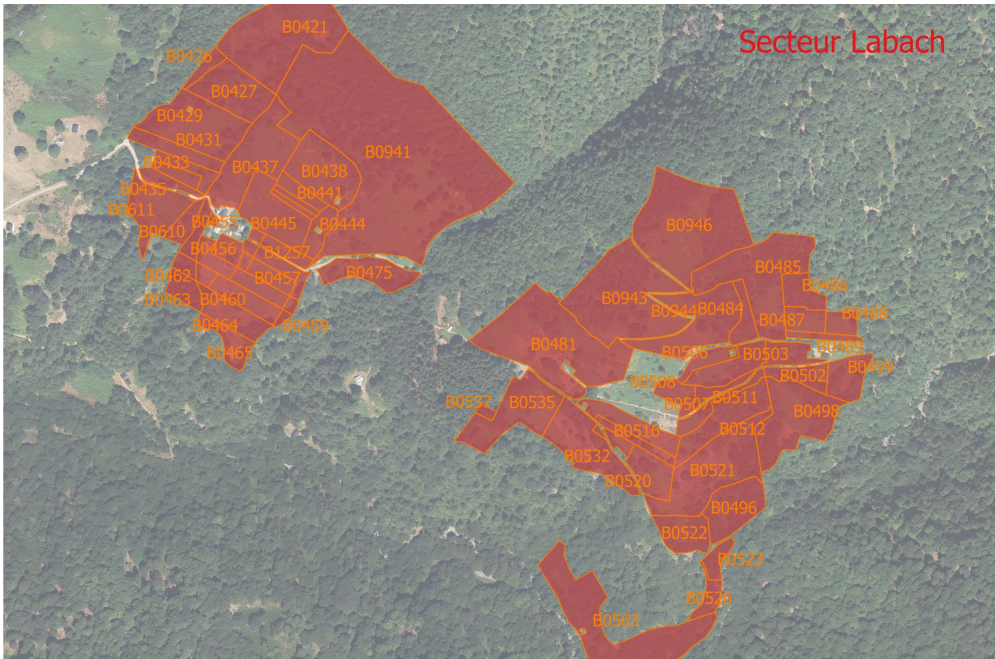
Participation

«La plupart des personnes que j'ai rencontrées lors des permanences d'enquête publique ont fait part de leur opposition (...). Certaines ont toutefois signalé être plutôt favorables au principe de l'AFP, mais sans souhaiter y intégrer leurs parcelles. »

« j'observe que ces oppositions ne sont exprimées, pendant l'enquête publique, que par moins d'une dizaine de personnes. »

Proposition de la mairie

- Nb de compte cadastrale : 48
- Nb de propriétaire : 78
- Surface 77,46 ha
- 212 parcelles cadastrales



Remarque du commissaire enquêteur sur la proposition

- « Le recentrage du projet sur la zone dominant le village et sur le secteur de Labach, qui constituent des espaces assez vastes, n'obère pas l'engagement rapide d'actions de débroussaillage et de remise de parcelles au pâturage »
- « la recherche de consensus, ou au minimum d'une opposition constructive me paraît essentielle pour la réussite des actions que devra engager rapidement l'AFP »

Avis du commissaire enquêteur

- «*[L'AFP]* Est l'outil le plus adapté (...) elle permettra une reconquête pastorale au bénéfice des activités d'élevage et de la mise en valeur des paysages.
- Facilitera la mise en oeuvre de l'Obligation Légale de Débroussaillage sur des secteurs (...) particulièrement exposés au risque d'incendie.
- Permettra l'accès à des financements publics pour le débroussaillage et divers équipements »

AVIS et Recommandations de l'enquête publique

«J'estime que la diminution de surface du territoire de l'AFP proposée par la municipalité de Melles à l'issue de l'enquête publique :

- Est nécessaire pour recueillir l'assentiment de la majorité de la population.
- Ne remet pas en cause les objectifs essentiels du projet : reconquête pastorale, lutte contre les risques naturels(...) »

« Le territoire de l'AFP est très majoritairement pentu ; cela complique et renchérit la remise en état et l'exploitation des parcelles. »

AVIS final

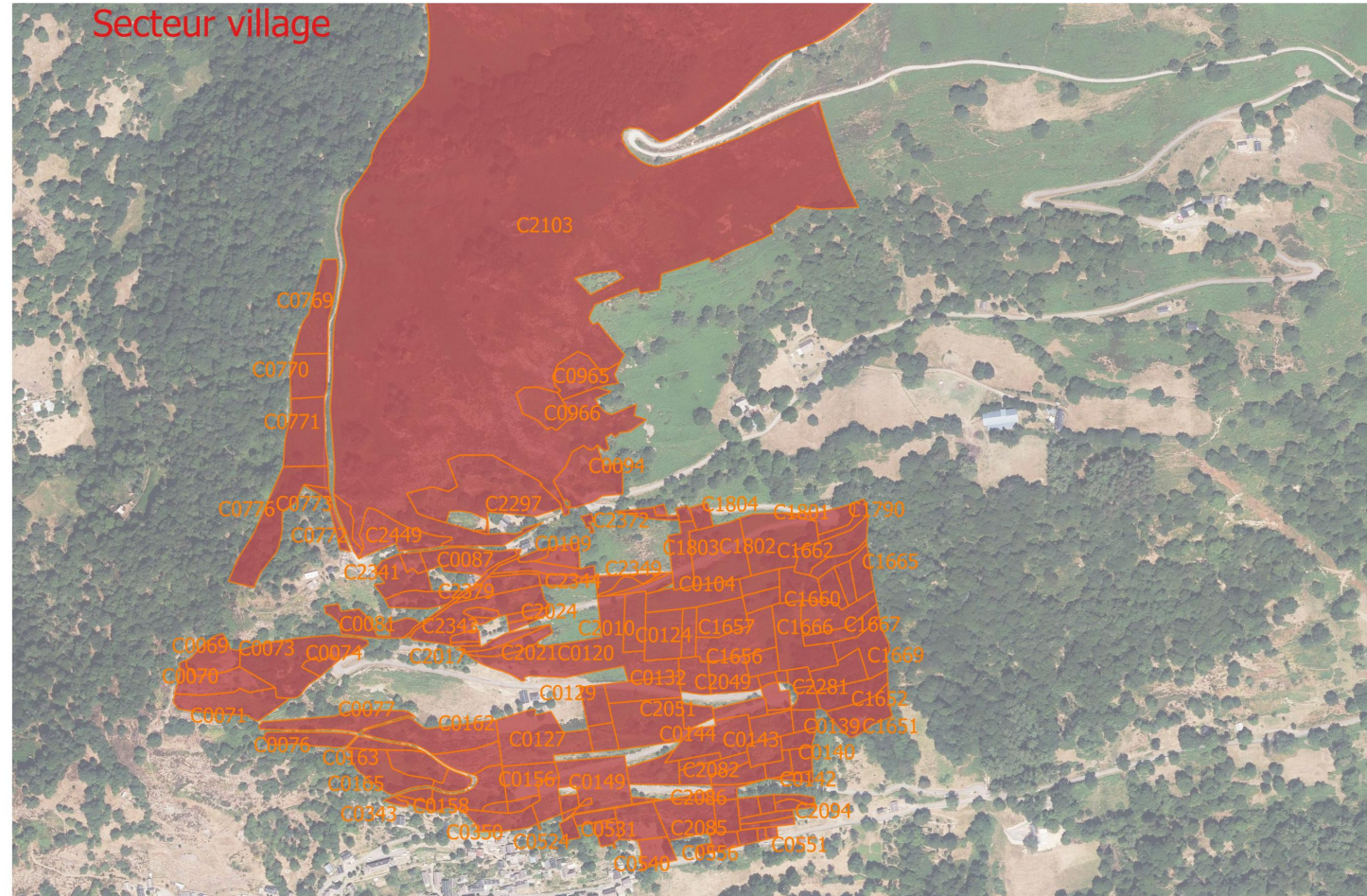
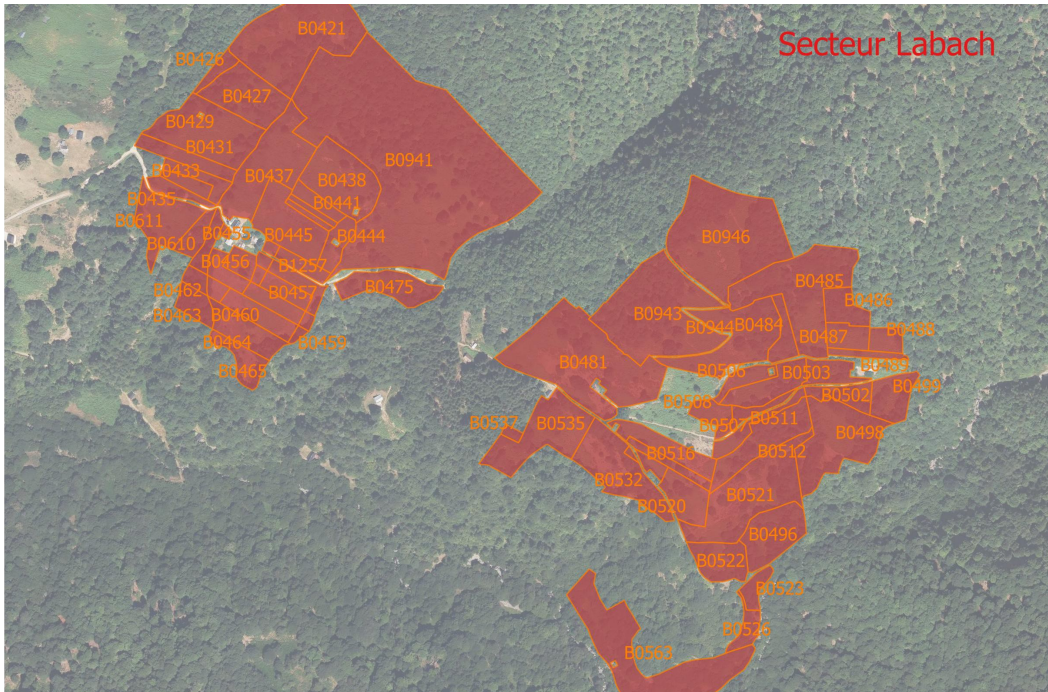
« j'émetts un avis favorable au projet de création d'une Association Foncière Pastorale sur la commune de Melles »

Avec la recommandation suivante :

« Modifier le territoire de l'AFP selon la proposition du maire de Melles présentée en réponse aux observations du public émises durant l'enquête. »

Après validation par la préfecture :

- Périmètre final du projet



Décompte des adhésions

Décompte des voix

- Rappel des règles : Majorité qualifiée si accord des propriétaires disposant **au moins de 50 % de la surface** sont réputés favorables

- Sont réputés **favorables** :

Les propriétaires favorables (au travers du bulletin)

Les propriétaires qui n'ont pas répondu (adhésion implicite)

- En cas d'**indivision** :

Réponse valide si une majorité des 2/3 se dégage. Si celle-ci n'est pas atteinte, « avis non exprimé » et donc adhésion implicite.

Résultat de la consultation

- 31 propriétaires non retrouvés représentant (en propre ou en indivision) 19 comptes, 11 ha soit 15 % de la surface totale.
- xx bulletins exprimés sur xx Envoyés (xx propriétaires) :

Favorable

Bulletins

Exprimés: xx ha soit xx %

Adhésion implicite : xx ha

TOTAL = xx ha soit xx%

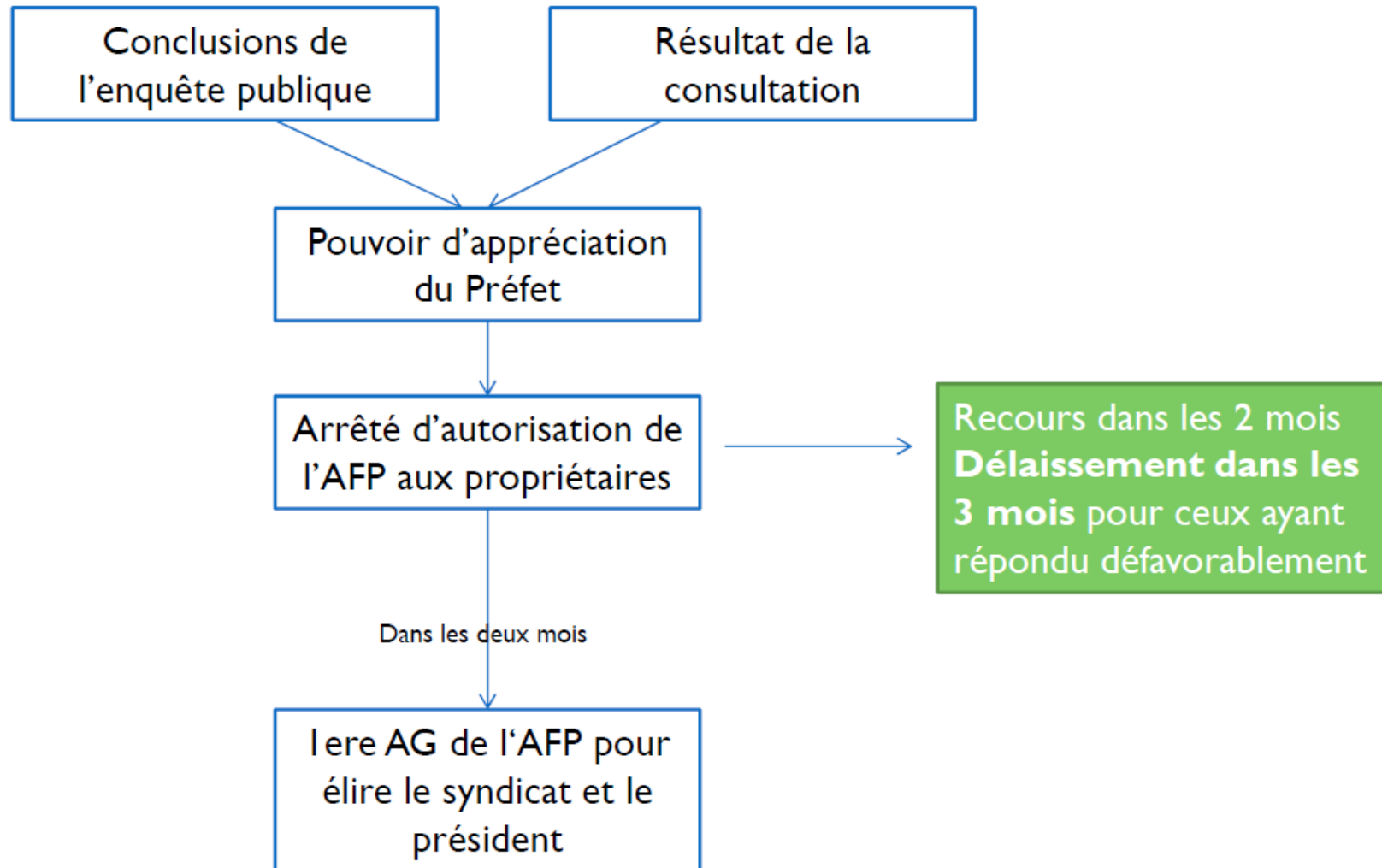
Défavorable

Bulletins

Exprimés: xx ha soit xx%

Suite de la procédure

Etapes suivantes



Merci pour votre attention